

demande de conseil Concernant patrimoine

Par **JILALI**, le 29/10/2020 à 09:01

Bonjour,

Je suis divorcé. Un expert a été désigné par le juge et qui avait fixé le montant de l'indemnité d'occupation ainsi que la valeur vénale de notre maison commune. Le juge a redesigné le même expert pour évaluer d'autres biens nous appartenant. La provision sur honoraires de l'expert n'a pas été versée au greffe et l'expertise est devenue caduque. Que dois je faire pour que la procédure continue. Merci.

Par **LouisDD**, le 29/10/2020 à 12:32

Bonjour

Nous n'avons pas pour vocation d'apporter notre aide à des cas concrets que seul un professionnel du conseil sera à même de vous procurer, conformément à notre charte du forum.

Par **Snowflake**, le 29/10/2020 à 18:44

Je rejoins LouisDD. Pour avoir une réponse à votre question, mieux vaut se tourner vers [ce site](#)

Par **joaquin**, le 30/10/2020 à 07:32

Bonjour,

En plus si vous êtes en procédure de divorce, vous devriez avoir un avocat. Donc le mieux

serait de demander conseil à votre avocat.

Cordialement

Joaquin

Par **mon-nom**, le **19/11/2020** à **09:31**

Bonjour, avec le confinement c'est toujours compliqué les divorces. En cherchant pour faire un stage à la fin de l'année de mon master (si tout va bien), je suis tombée sur ce site : sorel-huet-avocats.com, je pense qu'ils font des consultations par téléphone. Bon courage à vous, moi je retourne à mes recherches.